



Nombre de membres en

Séance du lundi 25 novembre 2013

exercice: 10

L'an deux mille treize et le vingt cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 novembre 2013, s'est réunie sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.

Présents : 8

Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ, Gilles FRAIS, Annabelle CUVELLIER, Gilles GALLÈS, Françoise MENEL, Jérôme TROLLIET, Cédric SOULARD

Votants: 8

Excusés : Christophe LARTIGUE, Romain ROUX

Secrétaire de séance : Annie POSSAMAÏ

Participants : Dr Alain Duffau, Marie-Thérèse Lestage, Alain Jean-Louis, Angélique Do Carmo

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au procès-verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Annie Possamaï a été désignée, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Projet Maison de Santé

Monsieur le Maire a souhaité convoquer l'ensemble des associations et des professionnels de santé pour débattre du projet de la Maison de Santé. Il remercie les présents : Dr Alain Duffau, Marie-Thérèse Lestage, Alain Jean-Louis, Angélique Do Carmo.

Monsieur le Maire présente les échanges avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'infirmière Angélique Do Carmo explique que pour avoir une **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)** il faut que le projet émane des professionnels de santé. Ce qui n'est pas le cas. De plus, les MSP sont des établissements spécialisés sur une pathologie spécifique.

A Gornac, le but est d'offrir aux patients locaux une réponse aux problèmes de santé courants et non de faire un centre médical spécifique à une pathologie.

Ainsi, la piste de création d'une MSP est écartée.

Pour conclure sur la notion de MSP et des échanges avec l'ARS, Monsieur le Maire lit le dernier courrier envoyé ce matin à l'ARS qui reprend les points les plus importants à savoir :

- Réagir face au départ inattendu du nouveau médecin le Dr Orlik ayant remplacé le Dr Duffau lors de son départ à la retraite,
- S'organiser afin d'attirer à nouveau un médecin,
- Avoir des locaux capables d'attirer des nouveaux professionnels de santé,
- Organiser le travail en commun avec les médecins à proximité du pôle de Gornac,
- Simplifier l'ancien projet de MSP de 2011, en élaborant une Maison de Santé Communale comprenant : 2 cabinets médicaux et 2 cabinets polyvalents pour 2 autres professionnels de santé,
- Fonctionner de manière coordonnée avec nos voisins de Sauveterre, Frontenac et Blasimon afin de garder la proximité avec les patients,

- Obtenir l'avis favorable de l'ARS pour ce projet pour l'obtention de la **Dotatation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**,

Annabelle Cuvellier demande si deux demandes de DETR sur deux projets similaires ne risquent pas de se porter tort et qu'une des deux communes n'est pas cette subvention d'allouée. Monsieur le Maire indique que c'est complètement indépendant car les subventions sont attribuées par commune. Nos deux communes Sauveterre et Gornac se sont organisées pour présenter les projets simultanément à Monsieur le Sous-Préfet.

Vente de l'ancienne poste

Deux agences immobilières ont souscrit des mandats sans exclusivité avec la Mairie pour vendre ce bien à un prix de 150 000€, pour rappel, le service des domaines avait évalué ce bien à 144 000€.

Projet de pharmacie

Françoise Menel, pharmacienne, indique qu'elle veut bien faire un projet de pharmacie privé sur l'Esplanade Fongrave mais qu'il ne lui est pas possible de faire un projet à 130 000€ mais plutôt à 120 000€.

Pour rappel, le terrain est cédé gratuitement à la pharmacienne pour ce projet, au vu de la surface, le montant serait d'environ 16 000€. Pour la revente de la pharmacie, il est préférable que les bâtiments soient bien distincts sur deux parcelles indépendantes.

Françoise Ménel s'interroge en disant qu'un docteur pourrait très bien faire un projet privé en dehors de l'Esplanade Fongrave. Angélique Do Carmo dit qu'il n'y aurait pas d'intérêt.

Echanges autour du projet de Maison de Santé

Angélique Do Carmo donne un exemple sur une autre commune où des collègues infirmières payent environ 100€/mois à la structure qui leur permet d'avoir une boîte aux lettres et un cabinet disponible ponctuellement.

Annabelle Cuvellier demande si la Communauté de Communes du Sauveterrois ne pourrait pas aider au financement de ce projet. Monsieur le Maire répond qu'il demandera à ses collègues élus.

Pour la location des locaux, sur d'autres Maisons de Santé, le prix est calculé en fonction de la « surface utile » et y ajoutant, au pro rata, les parties communes pour un coût par mètre carré de 12 à 15 €/m².

La discussion repart sur le remplacement du Docteur actuel. Comme le Docteur Lacoste de Targon accepte de prendre en charge les anciens patients du Docteur Orlik, désormais sans médecin traitant ; peut-être que ce Docteur serait intéressé pour des permanences sur la Commune de Gornac. Le Docteur Alain Duffau dit qu'il ira la voir.

Présentation de l'esquisse par le Maitre d'œuvre

L'architecte M Pradal détaille ses dessins et nous présente les différents aménagements intérieurs ainsi que l'extérieur.

Les vues de la Maison de Santé font apparaître le détail suivant : 2 cabinets pour des médecins de 24 m² chacun, 2 cabinets polyvalents pour d'autres professionnels de santé plus petits environ 16 m². Un de ceux-ci pourra aussi servir de studio pour les gardes de nuit. Deux salles d'attentes sont réparties dans le dégagement central. Le bâtiment comporte également des sanitaires et une réserve.

Détail du coût de la mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur Christian Pradal, l'architecte du projet de Maison de Santé Communale conclut détaille la ventilation du forfait initial de rémunération et sa répartition:

Enveloppe HT :	210 000.00€ HT
Taux de rémunération :	≈ 7%
Forfait de rémunération :	14 500 € HT

Il est décidé de ne commencer la construction que lorsque la commune aura trouvé un médecin. Dans le cas contraire la mission de l'architecte s'arrête aux deux premières lignes : ESQ + APS soit un total de 3 625.00€ HT.

Dr Alain Duffau, Marie-Thérèse Lestage, Alain Jean-Louis et Angélique Do Carmo quittent la séance.

Marché de Maîtrise d'œuvre – Maison de santé - DE 2013 51

Pour conclure la présentation de l'architecte Christian Pradal du projet de Maison de Santé Communale, l'intervenant détaille la ventilation du forfait initial de rémunération et sa répartition :

Enveloppe HT :	210 000.00€ HT
Taux de rémunération :	≈ 7%
Forfait de rémunération :	14 500 € HT

Désignation élément de mission	% éléments	Montant HT
ESQ (Études d'esquisses)	10%	1 450,00 €
APS (Avant-Projet Sommaire)	15%	2 175,00 €
APD (Avant-Projet Détaillé)	15%	2 175,00 €
PRO (Études de projet) - DCE	20%	2 900,00 €
ACT (Assistance à la passation)	4%	580,00 €
VISA (Visa des Études d'exécution)	8%	1 160,00 €
DET (Direction de l'Exécution des Travaux)	25%	3 625,00 €
AOR (Assistance aux Opérations de Réception)	3%	435,00 €
		14 500,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui autoriser à signer l'AE (Acte d'Engagement) et tous autres documents nécessaires à la réalisation du projet.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Mesures prises pour la recherche du médecin

Monsieur le Maire indique qu'il est rentré du Salon ProEmploi de Paris avec un listing de 55 professionnels de santé souhaitant quitter leur territoire actuel. Dans cette liste, il y a 15 médecins généralistes qui souhaitent venir en Aquitaine. Monsieur le Maire a pris contact avec eux et la moitié ne sont pas intéressés, pour diverses raisons. Il continue à les relancer.

La Mairie est en contact avec 3 agences qui pourraient rechercher des médecins. Les tarifs varient de 8 500.00 € HT à 15 000.00€ HT. Ceux-ci sont jugés élevés, donc les recherches continuent en direct pour l'instant.

Le Conseil Municipal indique qu'il serait opportun de mettre une annonce sur le site « le bon coin ».

Travaux Esplanade Fongrave

Monsieur le Maire présente l'avancement des travaux en détaillant les plus-values et moins-values des différents lots pour la construction de la Salle Pierre Perromat :

Construction Salle Pierre Perromat - Lot n°1 - Avenant n°1 - DE 2013 52

Suite aux éléments communiqués par l'architecte, David Blazquez, pour la construction de la Salle Pierre Perromat (Salle d'équipement sportifs), Monsieur le Maire indique les modifications suivantes :

<i>Montant marché TTC</i>	<i>30 865.33€</i>
<i>Montant avenant n°1 TTC</i>	<i>- 1 676.79€</i>
<i>Nouveau montant marché TTC</i>	<i>29 188.54€</i>

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour signer cet avenant.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Construction Salle Pierre Perromat - Lot n°5 - Avenant n°1 - DE 2013 53

Suite aux éléments communiqués par l'architecte, David Blazquez, pour la construction de la Salle Pierre Perromat (Salle d'équipement sportifs), Monsieur le Maire indique les modifications suivantes :

<i>Montant marché TTC</i>	<i>5 598.48€</i>
<i>Montant avenant n°1 TTC</i>	<i>1 539.25€</i>
<i>Nouveau montant marché TTC</i>	<i>7 137.73€</i>

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour signer cet avenant.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Construction Salle Pierre Perromat - Lot n°4 - Avenant n°1 - DE 2013 54

Suite aux éléments communiqués par l'architecte, David Blazquez, pour la construction de la Salle Pierre Perromat (Salle d'équipement sportifs), Monsieur le Maire indique les modifications suivantes :

Montant marché TTC	2 848.87€
Montant avenant n°1 TTC	1 089.56€
Nouveau montant marché TTC	3 938.43€

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour signer cet avenant.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Construction Salle Pierre Perromat - Lot n°2 - Avenant n°1 - DE 2013 55

Suite aux éléments communiqués par l'architecte, David Blazquez, pour la construction de la Salle Pierre Perromat (Salle d'équipement sportifs), Monsieur le Maire indique les modifications suivantes :

Montant marché TTC	35 880.00€
Montant avenant n°1 TTC	-5 678.85€
Nouveau montant marché TTC	30 201.15€

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour signer cet avenant.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Employés communaux

Recrutement agent recenseur

Monsieur le Maire indique qu'il faut recruter un agent recenseur pour le recensement de la population de Gornac qui se déroulera en janvier et février 2014. Julie Possamaï est en recherche d'emploi et a donc été contactée pour occuper ce poste. Elle a postulé par lettre de motivation et curriculum vitae.

Aménagement du territoire

Modification du cadastre - Moulin de Gonin (VC 22)

Un propriétaire d'une maison à « Moulin de Gonin » a soulevé un problème. Les plans du cadastre ne collent pas du tout à la réalité du terrain. Après constatation sur place avec Monsieur le Maire, le géomètre et le propriétaire ; le géomètre propose une prestation pour modifier les plans du cadastre afin de mettre en adéquation la réalité du terrain et les plans du cadastre. Ce sont les planches du cadastre qui se colleront à la réalité et non l'inverse. Ainsi, le terrain restera inchangé.

Cette modification impactera environ 10 propriétaires. Monsieur le Maire présente le devis du géomètre :

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
0 - Ouverture de dossier	100,00 €	1	100,00 €
01 - Mesures et délimitations	650,00 €	1	650,00 €
Visite sur place avec bornage de l'emprise des Voies Communales			
41 - Doc. Mod. Parcellaire cadastral (DMPC)	175,00 €	10	1 750,00 €
DMPC individuel			
	Total HT		2 500,00 €
	TVA 19,60%		490,00 €
	Total TTC		2 990,00 €

Le Conseil Municipal trouve que le montant est important et ne décide pas de donner suite pour l'instant sur l'ensemble du devis. Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de la modification de l'endroit demandé par l'habitant qui est concerné dans l'immédiat. L'ensemble du Conseil Municipal valide la dernière proposition.

Associations et cotisations

Subvention à l'association du collège de Sauveterre de Guyenne

Subvention à l'association du collège de Sauveterre de Guyenne - DE 2013 56

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Annabelle Cuvellier avait demandé si la Municipalité pouvait aider financièrement l'association organisatrice du voyage scolaire des latinistes du Collège de Sauveterre de Guyenne. La question du nombre d'enfants Gornacais avait été posée. Annabelle Cuvellier a apporté la réponse il y a quelques jours, 4 enfants résidants à Gornac participeront à ce voyage. Monsieur le

Maire propose une subvention exceptionnelle de 50€ par enfant. Ceci fait une subvention de fonctionnement versée à l'association du Foyer Socio-Educatif du Collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne de 200€. Le Conseil Municipal délibère.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Subvention à l'association du Vélo club de Langon

Subvention à l'association du Vélo Club de Langon - DE 2013 57

Monsieur le Maire relit le paragraphe de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2013 :

"Lors de la première rencontre, le président du Vélo Club de Langon et Monsieur Gossard ont présenté deux formules de participation de la commune : une solution à 1 900€ et une à 1 500€. [...] Monsieur le Maire propose que la municipalité finance à la hauteur de 1 500€ comme convenu initialement. Le Conseil Municipal accepte cette proposition de participation de 1500€ pour l'organisation du championnat de Gironde du 6 juillet 2013 sur la Commune de Gornac."

Monsieur le Maire propose de délibérer pour attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500€ au Vélo Club de Langon.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Don de l'association « Les enfants d'abords »

Subvention de l'association « les enfants d'abords » - DE 2013 58

A la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal doit prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à accepter le don de l'Association « Les Enfants d'abord » pour le compte de la Mairie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour procéder à l'encaissement de ce don de 1522,13€.

Le Conseil Municipal délibère.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Questions diverses

Organisation du téléthon

La réunion pour l'organisation du Téléthon est prévue le 28 novembre 2013 à la Mairie. L'ensemble des conseillers y sont conviés. Les personnes présentes à la réunion précédente ont proposé : un loto, un concours de pétanque, de la marche et de la zumba. La réflexion reste ouverte et les propositions sont les bienvenues.

La séance est levée à minuit.

LAMOUREUX Pierre Didier	
POSSAMAÏ Annie	
FRAIS Gilles	
CUVELLIER Annabelle	
MENEL Françoise	
TROLLIET Jérôme	
GALLÈS Gilles	
SOULARD Cédric	